

Le projet européen et la transition écologique

Introduction par Gaëtane Ricard-Nihoul, représentante de la Commission européenne en France, membre du Conseil scientifique du Collège des Bernardins.

Précise que ce séminaire portera sur la transition écologique - thème plus large que celui de transition énergétique - car elle conduit à l'idée de changement de modèle économique et social et correspond mieux à l'esprit de ce séminaire.

La sémantique a également évolué au niveau de l'Union européenne. Le traité d'Amsterdam (1997) a introduit l'objectif de développement durable. Le moment actuel est important du fait de la mise en œuvre du 7ème programme d'action globale pour l'environnement à l'échelle européenne à l'horizon 2020. Les négociations financières sont en cours pour le prochain budget et l'on revoit l'ensemble des grands programmes stratégiques avec 3 objectifs majeurs : la protection du capital naturel, la transformation de l'UE en une économie modérée en carbone et mesurée en ressources, la protection de la santé et du bien-être.

Intervention de Thomas Pellerin-Carlin, membre de l'Institut Jacques Delors en charge des questions de l'énergie : la politique européenne de l'énergie.

Souligne l'importance de la dimension climatique. C'est un thème consensuel pour relancer une dynamique européenne élargie.

- Le dérèglement climatique : l'objectif de réchauffement climatique maximal fixé par l'accord de Paris est de + 1,5°, on est aujourd'hui à + 1,1°. Il est impossible de prévoir tous les effets du réchauffement car ce processus n'est pas linéaire. On débat des causes et des responsabilités ; d'un point de vue historique, depuis le 18ème siècle, les USA (25%) et l'Europe (25%) ont une lourde responsabilité mais aujourd'hui elle est mineure : 15 % et 11 %. L'Europe doit néanmoins adopter une politique qui soit un modèle et qui lui permette d'exporter une technologie, des savoir-faire qui puissent être utiles au reste du monde.

- La transition énergétique : en tant que consommateurs on a besoin de services énergétiques pour le chauffage et le refroidissement, la mobilité et l'électricité spécifique ; il y a un historique de l'usage du terme « transition » ; aujourd'hui en UE il signifie le passage d'un modèle ancien fondé sur les énergies fossiles vers un nouveau modèle basé sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il existe un large consensus des citoyens européens (90%) pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ainsi que pour une politique énergétique commune (70%) et la solidarité entre états.

- Le composé énergétique actuel : depuis 2006 la consommation d'énergie en Europe baisse. En 2015, les énergies fossiles représentaient les ¾ de la consommation. Constat que toutes les sources d'énergie sont en baisse à l'exception des énergies renouvelables qui augmentent, surtout en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie; la 5ème position de la France s'explique par le rôle d'EDF qui empêche le redéploiement des ER ; à plus ou moins brève échéance (2030 ? 2100?) ces énergies seront dominantes ; c'est un choix politique. Les secteurs de consommation : les bâtiments résidentiels (¼), le transport routier (¼), l'industrie (¼), les services (13%).

Il y a autant de composés énergétiques que de pays, des différences et un point commun : la dépendance vis à vis du pétrole pour les transports. La diversité nationale en matière de sources d'énergie et de comportements est une richesse à condition d'organiser et d'articuler ces différences pour que la mosaïque soit cohérente.

- L'énergie est aussi une question politique. Il existe un lien concret entre énergie et politique car notre système économique est fondé sur des sources d'énergie et ceux qui les contrôlent peuvent utiliser ce pouvoir comme une ressource politique : cf la mise en place d'un état social en Allemagne obtenue par les syndicats et les partis politiques s'appuyant sur les mineurs de charbon. La transformation du système énergétique entraîne une redistribution des cartes politiques.

- Ce qui a été fait en matière de politique énergétique : l'UE a trois objectifs : l'environnement, la sécurité énergétique (non-dépendance vis à vis de la Russie), et la compétitivité (aller vers la qualité). A l'horizon 2020, 3 objectifs de 20 % ont été fixés: réduction des gaz à effets de serre, augmentation de la part des énergies renouvelables, réduction de la demande ; 2 objectifs ont été atteints, le 3ème le sera prochainement ; il existe une convergence entre les politiques nationales et la politique européenne. Au niveau européen les principaux outils sont : la fixation d'objectifs nationaux et UE, la libéralisation du marché de l'énergie (n'existe en France que dans la loi, pas dans les faits), le marché du carbone, l'efficacité énergétique (normes pour le logement, le matériel, etc.), la limitation des émissions des véhicules, les infrastructures, la sécurité énergétique, la sûreté nucléaire des centrales existantes (Europe centrale et de l'est).

L'accord de Paris a fixé un objectif très simple de neutralité carbone, mais on ne sait précisément comment l'atteindre... Présentation du projet « 6 D » de la Commission européenne.

- Ce qui reste à faire : démocratiser la prise de décision en matière énergétique, établir des plans de neutralité carbone à long terme (2070, 2090 ?), créer un pacte social pour la transition énergétique, éradiquer la pauvreté énergétique, lutter contre la pollution de l'air ; pour réaliser ces objectifs, il faut donner la priorité à l'efficacité énergétique et lancer une politique industrielle européenne fondée sur l'innovation (cela est possible à l'horizon 2020), créer des « îles énergétiques » y compris dans les territoires d'outre-mer. Enfin, bâtir une diplomatie énergétique commune.

Intervention de Thierry Libaert, conseiller au Comité économique et social européen, membre de la Fondation pour la nature et l'homme : L'obsolescence programmée.

Cette question est apparue au Comité économique et social européen en 2013. On distingue l'obsolescence directe (appareil devenu hors d'usage soit par fragilisation des composants soit par sabotage organisé), l'obsolescence indirecte (impossibilité technique de réparation) et l'obsolescence psychologique (impression que l'appareil devient obsolète) liée au modèle publicitaire. Fait l'historique de la dénonciation depuis Vance Packard en 1960 (The Waste makers) jusqu'aux initiatives des ONG et la sensibilisation du public par des reportages. Question importante car impact environnemental, de santé publique et implications économiques, sociétales et culturelles.

Qu'a t'on fait au niveau européen ? Dépôt d'un avis d'initiative au CESE (organe consultatif institué en 1957 par le Traité de Rome), début des travaux en mai 2013 et vote le 17 octobre 2013 de plusieurs dispositions : dénonciation du sabotage organisé, expérimentation de l'affichage des normes, création d'un observatoire européen sur le sujet, harmonisation européenne sur les garanties, demande à la CE de jouer l'exemplarité avec la commande publique. Dernièrement en juillet 2017, le Parlement européen a voté une résolution pour une politique européenne de lutte contre l'obsolescence programmée.

Questions/interventions :

- une question concernant le coût économique et social de la transition énergétique : l'institut Jacques Delors a-t-il fait des études concernant ce coût par pays ?
- une question : une estimation de ce coût prévoit l'équivalent d'un PIB mondial sur 15 ans, soit 6,6 % par an à dépenser pour cet objectif. Cela s'accorde-t-il avec les différents axes privilégiés ?
- une intervention sur la sécurité des installations nucléaires et leur protection contre les risques terroristes.
- une intervention concernant le blocage par le ministère de la défense de l'installation des éoliennes sur une grande partie du territoire pour des raisons de sécurité.
- une intervention à propos du besoin d'une diplomatie européenne en matière énergétique, insiste sur la question importante de la pollution liée aux armes et aux guerres autour de l'UE. L'Europe pourrait prendre une responsabilité pour la mise en place de normes énergétiques au-delà de l'UE.
- une intervention à propos des réticences ou blocages concernant les énergies renouvelables ; c'est assez complexe au niveau européen ; il y a partout des résistances individuelles à l'installation des éoliennes (« not in my back yard ») ; il y a un problème de changement sociétal mais aussi économique (la faillite des fermes éoliennes en Allemagne). La transition vers le renouvelable pose une série de problèmes pour lesquels on n'a pas de réponse. Nécessité de bien observer ce que fait la Chine qui est le plus grand pollueur actuel et le plus grand producteur d'énergies renouvelables : quelles normes va-t-elle fixer ? (conséquences possibles pour les industries européennes).
- une question sur le pouvoir et les compétences réelles de l'UE. Quelle valeur ajoutée de l'UE lors de la Cop21 ? Faut-il compléter ses compétences actuelles pour qu'elle puisse mieux piloter la transition écologique selon les priorités établies ? Et comment ?
- une intervention d'Antoine Arjakovsky :
 - En ce qui concerne l'obsolescence programmée, existe-t-il dans d'autres pays que la France des penseurs qui y réfléchissent dans le cadre d'une philosophie globale ? (Cf. Pierre Rabhi et JB de Foucauld en France)
 - A quel point le concept d'économie circulaire est-il viable ? G. Paoli parle de la nature qui ne produit aucun déchet car elle est programmée pour être circulaire. Peut-on faire le saut vers une économie qui puisse tendre vers l'objectif zéro déchet ?
- il existe une polémique sur Notre-Dame des Landes ; demande leur avis aux intervenants.

Réponses de Thomas Pellerin-Carlin :

- à propos du projet de ND des Landes, selon l'accord de Paris il y a deux avenir possibles pour l'aviation : soit une réduction drastique des vols tant qu'il y a usage du kérosène, soit on trouve d'autres vecteurs d'énergie à plus longue échéance et on multiplie les avions électriques plus petits et silencieux. Dans les deux cas, il n'est pas nécessaire de construire un nouvel aéroport. De plus, il y a la question de l'évacuation de la ZAD avec les risques de violence.
- la question des compétences de l'UE : à la Cop21 l'UE a pu s'imposer car la Pologne s'est tue du fait qu'elle est membre de l'UE ; celle-ci a mis en place des alliances avec les pays émergents : les 1,5 % - objectif inaccessible – sont une concession diplomatique. Il n'est pas nécessaire de compléter les compétences de l'UE ; mais modifier les modalités de vote pour certaines questions : cf pour les questions fiscales, instaurer la majorité qualifiée.
- la Chine dicte déjà ses normes et l'UE a du retard. Cf pour les véhicules électriques. Pense que le passage à la voiture électrique se fera assez rapidement en Europe grâce à la politique des villes : ainsi à Paris les voitures diesel seront interdites de circulation en 2024 et les voitures à essence en 2030. La question des batteries n'est pas encore résolue.
- l'expérience des éoliennes participatives permet de contourner le « not in my back yard » concernant ce type d'énergie renouvelable. Cf. au Danemark où elle représente 40 % des sources d'énergie. Quelques expériences en France.

- le nucléaire actuel peut-être rentable mais le nucléaire nouveau (projets en cours) ne peut l'être pour des raisons économiques à moins d'une révolution technologique dans les 5 années à venir. Il est important d'avoir une flexibilité que le nucléaire ne peut offrir.

En matière de sécurité, les efforts de l'UE concernent le parc existant dans les pays de l'Est. Ailleurs la problématique sécuritaire est la même que pour certains produits chimiques.

- le coût de la transition : le coût de rénovation du système actuel et celui d'un nouveau système sont à peu près équivalents (sans prise en compte de l'impact environnemental). Les deux systèmes coûtent aussi cher mais l'argent ne va pas au même endroit : au lieu d'acheter du gaz russe pour chauffer une passoire thermique, on va payer des ouvriers pour rénover la maison.

Réponses de Thierry Libaert :

- si on prend en compte le facteur énergétique on a une vision un peu différente de l'obsolescence. Il peut y avoir une bonne obsolescence : on peut ainsi avoir intérêt à changer un réfrigérateur qui a 15 ans d'usage dès lors qu'on prend en compte l'impact environnemental entre la production, la consommation et le recyclage.

- à propos des chercheurs : une tradition qui remonte à Jacques Ellul. Cite les travaux d'André Gorz qui est allé le plus loin dans l'analyse en faisant des propositions précises (1974 : L'écologie politique) ou ceux d'Edgar Morin, tous deux en avance d'une quinzaine d'années.

- à propos de l'économie circulaire : ne concerne pas seulement le recyclage, importance des pratiques de consommation. Les travaux de M. Philippe Bihouix : « L'âge du low tech ». Nécessaire d'intégrer la société civile à la réflexion : lancement il y a un an d'une plate-forme européenne des parties prenantes : avoir des correspondants dans chaque pays pour la mise en place d'une boîte à outils dans la perspective d'assises européennes de l'économie circulaire. Soutien de la Commission européenne.

- ND des Landes : un dossier très complexe dans lequel le facteur humain (nuisances sonores de l'aéroport actuel) est considérable. Puissance des lobbies pro-aéroport. Le rapport de la mission de médiation ne prend pas parti....

Constat d'une gabegie par absence de décision qui a duré 40 ans. Plus jamais ça !

Une question de Gaétane Ricard-Nihoul : Quel impact de la révolution numérique (production d'énergie par les data centers) ? Ce sujet va t'il émerger ? Est-ce gérable ?

Thomas Pellerin-Carlin : la production d'énergie des data centers est mineure et gérable par un système de refroidissement local (cf. installation dans une zone froide).